



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

Conditions d'exercice des mandats locaux

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050489

Direction Ressources Humaines

Conditions d'exercice des mandats locaux

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 21 octobre 2005, le Conseil Municipal a adopté les taux des indemnités à verser aux Elus Municipaux, à compter du 1^{er} novembre 2005.

Elsie COLAS ayant rejoint la majorité du Conseil Municipal, il y a lieu de lui attribuer l'indemnité correspondant aux fonctions qui lui ont été déléguées, soit : 66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % (ville chef-lieu) avec un taux au 1^{er} novembre 2005 de 29,9608 %, soit une indemnité brute globale de 900 €. Cette indemnité est prise sur l'enveloppe du Maire et des Adjointes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Attribuer à Elsie COLAS, qui a rejoint la majorité du Conseil Municipal, l'indemnité correspondant aux fonctions qui lui sont déléguées, soit : 66 % de l'indice brut 1015 majoré de 25 % (ville chef-lieu) avec un taux au 1^{er} novembre 2005 de 29,9608 %, soit une indemnité brute globale de 900 €. Cette indemnité est prise sur l'enveloppe du Maire et des Adjointes.

Cette modification prendra effet le 1^{er} janvier 2006.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	9
Non participé :	0
Excusé :	9

Le Maire de Niort

Alain BAUDIN

[Ordre du jour](#)